



169 chemin toutes haures  
84530 VILLELAURE  
N°SIREN 838 256 303 - APE 9329Z  
n° de TVA Intra : FR 77 838256303  
Tél : 07.67.69.42.12 ou 07.67.88.45.38  
Mail : atoutajeux84@gmail.com  
Web : www.chateaux-gonflables-location.org

## **CONTRAT de LOCATION**

(Exemplaire à renvoyer signé, accompagné de votre règlement)

### **COORDONNEES**

Nom Prénom du client : .....

Adresse : .....

Tél : ..... E-mail : .....

Lieu de la MANIFESTATION : .....

**EN EXTERIEUR**  **EN INTERIEUR**

### **LOCATION**

Je souhaite prendre en location en date du ..... la(es) structure(s) gonflable(s) suivante :  
.....

#### **Choix de la formule :**

- Je souhaite une location au dépôt**  
Enlèvement par mes soins au siège de l'entreprise le : ..... à .....h.....  
Retour par mes soins au siège de l'entreprise le : ..... à .....h.....
- Je souhaite une location avec livraison, installation et reprise du matériel effectué par ATOUTAJEUX.**  
Livraison à l'adresse mentionnée ci-dessus le : ..... à .....h.....  
Heure d'enlèvement du matériel le : ..... à .....h.....  
Distance de l'adresse du siège social à l'adresse de livraison : ..... km

Montant total de la location : ..... € Référence du devis : .....

Pour la location avec **livraison, installation et reprise** par nos soins (prévoir 1 personne adulte sur place en cas de besoin). La prestation est comprise sur une distance de **20 km autour du siège social de la société**. Au-delà, la société ATOUTAJEUX facture 2€ du km supplémentaire.

### **ENGAGEMENT**

Je soussigné(e) ..... **m'engage à :**

- Respecter **les conditions générales de location** ainsi que **les règles de sécurité et d'installation** ci-jointes,
- Payer, en cas de dommage, le montant total des frais engagés pour les réparations du matériel ou de nettoyage,
- Laisser en garantie un chèque de caution de ..... €,
- Prendre sous ma responsabilité tous les enfants utilisant les structures gonflables. Avoir souscrit au titre de mon contrat d'assurance habitation une assurance « responsabilité civile ». Prévenir mon assurance de cette location.

**Cette location prendra effet** dès réception de ce contrat correctement rempli et signé, accompagné des conditions générales de location également signées, et d'un chèque de réservation (**50% du montant total**). Le solde de la location sera fourni le jour de la mise à disposition du matériel.

Fait à ..... le .....

**Nom, Prénom, Mention « lu et approuvé » et Signature**



**ATOUTAJEUX** n'a pas connaissance des projets du locataire ni l'obligation de vérifier le choix du locataire sur la faisabilité et la compatibilité du matériel à son projet la responsabilité d'ATOUTAJEUX ne saurait être engagée à cet égard. Le locataire certifie avoir pris connaissance des informations et des règles de sécurité et d'utilisation des structures gonflables mise à disposition avec les structures et s'engage à lire attentivement, à diffuser aux personnes en charge de l'encadrement et à faire respecter par les utilisateurs.

#### ART.4 UTILISATION

Le locataire s'engage à installer (pour la formule au dépôt) et à utiliser le matériel en « bon père de famille », conformément à sa destination et aux réglementations en vigueur, avec prudence et diligence, à respecter les consignes et notices d'utilisation et de sécurité fixées tant par la réglementation que par le constructeur ou le loueur, et à le maintenir constamment en bon état de marche. Le locataire est responsable de la vérification du respect des règles régissant le domaine public et la prise en compte de l'environnement. Il s'interdit toute modification, aménagement ou transformation du matériel.

Le locataire est tenu de protéger les structures gonflables et/ou matériel contre toute dégradation, vandalisme et vol. Il s'engage à informer **ATOUTAJEUX** de toutes anomalies constatées sur les structures gonflables et/ou matériel. En cas de panne, dysfonctionnement ou dégradation ou tout incident de quelque nature que ce soit, le locataire doit immédiatement cesser d'utiliser le matériel, aviser **ATOUTAJEUX** par téléphone et lui adresser confirmation par écrit relatant les circonstances sous 48h.

Le locataire s'engage à ne jamais laisser les structures gonflables sans la surveillance d'un adulte responsable. Le locataire s'engage à rendre le matériel propre, correctement plié et aux heures établies au contrat. Tout manquement à cette obligation entraînera la facturation des frais supplémentaires forfaitaires d'un montant compris entre de 100 € HT et 500 € HT à régler avant restitution du chèque de caution ou seront déduits sur celui-ci. Tout dommage, ou matériel manquant, sera facturé au barème neuf en vigueur et réglé, avant la restitution du chèque de caution. En cas de non règlement de ces frais supplémentaire, le chèque de caution sera amputé du montant total de ces frais supplémentaires.

#### ART.5 PRIX

Le coût total de la location est fixé avant la signature du contrat sur la base du devis établi qui correspondra au(x) jeu(x) choisi(s), le(s) jour(s) de location, les frais kilométriques éventuels et les options choisies.

#### ART.6 REGLEMENT

Le règlement s'effectue comme suit : 50% à la réservation, le solde de la location le jour de la mise à disposition du matériel. Par chèque bancaire, virement ou espèce.

Le chèque de caution sera restitué après vérification du matériel dans un délai maximum de 15 jours.

#### ART.7 CONTRAT-RESILIATION

Le contrat doit être en notre possession au minimum 10 jours avant le jour de la location. Au-delà de ce délai, **ATOUTAJEUX** pourra annuler ce contrat de location et disposer du matériel à sa convenance.

A partir de la signature du contrat de location, le locataire s'engage à nous régler le montant total de la location, même en cas d'annulation sauf :

- En cas de condition météorologique défavorable (forte pluie, orage, vent supérieur à 38 km/h ...).

Dans ce cas l'annulation est sans frais (sauf en cas d'installation préalable, un forfait de 20 € sera retenu par tranche de 20 km). Une date de report vous sera proposée avec la même structure ou une structure équivalente au même tarif. Si les propositions ne conviennent pas, un remboursement sera réalisé.

Paraphe [                    ]

Pendant la location, **ATOUTAJEUX** aura libre accès au matériel et se réserve le droit d'intervenir si les consignes d'installation et/ou de surveillance ne sont pas respectées, et d'en exiger l'application immédiate ou l'arrêt de l'utilisation du matériel. Le montant de la location ainsi que les frais de déplacement seront dus dans leur intégralité.

Un contrat de location mal rempli ou incomplet sera considéré comme nul et peut entraîner l'annulation de la location ou le refus de livraison du matériel.

En cas d'indisponibilité du matériel loué, les chèques de réservation et de caution reçus, seront restitués, mais le locataire ne pourra pas prétendre à aucun dédommagement financier.

**ATOUTAJEUX** se réserve le droit d'annuler ce contrat en cas de force majeure.

#### ART.8 ASSURANCES

Vis-à-vis de **ATOUTAJEUX**, le locataire est seul responsable du matériel tel que défini aux articles 1, 3 et 4. Le locataire s'engage à prévenir son assureur de la location de structure gonflable et notamment de souscrire une police d'assurance qui lui paraîtra opportune contre les risques dommages, pertes, vols, et ceci même dans le cas où **ATOUTAJEUX** assure la surveillance des jeux loués. Le locataire s'engage également que les utilisateurs des jeux (adultes et enfants) soient assurés en responsabilité civile. **ATOUTAJEUX** s'engage à contracter auprès de la compagnie de son choix une assurance garantissant les risques de responsabilité civile.

Le locataire est seul responsable en cas d'accident corporel ou de détérioration du matériel loué à partir du moment où celui-ci lui est confié, y compris pour un contrat de location « avec gestionnaire ». Il s'engage à avoir souscrit pour cela, une assurance responsabilité civile qui couvrira les dommages matériels et corporels.

#### ART.10 RESPONSABILITE - LITIGE

**ATOUTAJEUX** ne saurait répondre de la qualité ou du fonctionnement de ses jeux, si tous les termes de ces conditions générales sans exception ne sont pas respectés. Dans tous les cas, **ATOUTAJEUX** reste propriétaire du matériel et celui-ci est insaisissable. En cas de litige, le tribunal de Commerces d'Avignon est seul compétent

Après lecture ci-dessus, j'accepte toutes les conditions et m'engage à une responsabilité totale durant la durée de location, et je comprends qu'il sera de mon ressort de dédommager **ATOUTAJEUX**, en cas de perte, vol, détérioration ou autre du matériel loué, y compris mon devoir de rendre propre sous peine de me voir infliger un coût supplémentaire.

Si je décidais de changer d'avis et de résilier ce contrat, je m'engage à le faire dans les 14 jours suivant la signature ou de régler la totalité de la prestation. Si la date de location est dans les 14 jours je m'engage à régler la totalité de la prestation.

Je comprends que la caution, sans que ma responsabilité soit limitée à sa valeur, sert à couvrir d'éventuelles détérioration survenus aux structures gonflables et/ou matériel, mais également à prévenir d'éventuel retards qui pourraient pénaliser le locataire suivant. Elle sert également à couvrir le non-retour d'un ou des accessoires fournis avec le jeu.

**Fait à :** ..... **le** .....

**Signature, et suivi de la mention "Lu et approuvé"**

## Règles de sécurité et d'utilisation des structures gonflable

Il est rappelé qu'en cas de non-respect de ces règles vous risquez d'endommager la structure et perdre tout ou partie de votre caution ou provoquer des accidents. En tant qu'organisateur vous êtes responsable de la manifestation.

*Notre assurance responsabilité civile ATOUTJEUX ne couvre que les défaillances éventuelles de notre matériel et non pas la mauvaise gestion, organisation ou utilisation des structures.*

1/ Le locataire s'engage à respecter les consignes de montage.

2/ **Un adulte désigné responsable doit être en permanence présent devant le jeu** lorsqu'il est gonflé pour surveiller et veiller au bon respect des règles ci-dessous. **L'adulte ne doit rien faire d'autre !**

3/ **INTERDIT DANS LE JEU GONFLABLE** : **Pas de chaussures, boissons (y compris l'eau), nourriture, bijoux, portables ou objets dur, casquettes, jouets, lunettes et tous autres objets ou éléments pouvant abîmer la structure ou blesser les enfants.**

4/ Les enfants ne doivent **pas avoir de bonbons ni chewing-gum ni quoi que ce soit dans la bouche** lorsque qu'ils sont dans la structure. En cas de maquillage, il est nécessaire d'attendre 20 à 30 mn avant de pouvoir utiliser la structure.

5/ Les enfants s'amuse **DANS** la structure : Il est **INTERDIT** de rester assis, sauter, s'amuser sur l'escalier gonflable servant d'accès à l'intérieur (boudin de devant). **Il est interdit d'escalader les murs (risque de chute vers l'extérieur).**

6/ En cas d'arrêt du moteur pour toute raison (coupure de courant, panne...) l'adulte devra **IMMEDIATEMENT** et dans le calme, entrer dans la structure pour **EVACUER** les enfants, mais **le plus rapidement possible.**

7/ D'une manière générale, les enfants qui s'amuse en même temps dans la structure doivent être de **même gabarit et de même groupe d'âge.** Dans tous les cas **au-dessus de 10 ans il est interdit de se jeter sur les murs.**

### 8/ **CONDITIONS METEO**

En cas de vent **supérieur à Force 5 Bft (> 38 km/h)** la structure gonflable devra être dégonflée. En cas de pluie, il est impératif de dégonfler la structure : placer la soufflerie à l'abri au milieu de la structure, la replier en 2 (la moitié avant sur la moitié arrière) et recouvrir le tout avec la bâche (en cas de vent placer un poids aux extrémités de la bâche).

### 9/ **LA FIN DU JEU**

Lorsque vous souhaitez arrêter le jeu, après que tous les enfants soient sortis, un autre adulte devra débrancher la prise murale tandis que l'adulte responsable veillera à ce qu'aucun enfant ne remonte dans le Jeu. Interdit de sauter ou de marcher sur la structure lorsqu'elle est dégonflée.

La structure ..... à une capacité maximale de ..... **enfants.**

**En cas de question sur l'utilisation des structures merci de nous contacter au 07 67 69 42 12 ou 07 67 88 45 38.**

**Je reconnais avoir lu, compris et approuvé les règles d'utilisations de la structure gonflable.**

L'ADULTE DESIGNÉ RESPONSABLE EST : ..... Date : ..... Signature